

Stratégie de Protection

Equipe Humanitaire Pays Niger

2019 - 2021



« Par la présente déclaration, les hauts responsables du Comité permanent inter organisations s'engagent à accorder une place centrale à la protection dans l'action humanitaire et au rôle des coordonnateurs de l'action humanitaire, des équipes de pays pour l'action humanitaire et des groupes sectoriels afin d'honorer cet engagement dans tous les volets de l'action humanitaire. Cela fait partie des mesures qui seront adoptées par le Comité pour assurer une protection plus efficace des populations en situation de crise humanitaire. »
Déclaration des hauts responsables du comité permanent Inter organisations, décembre 2013

Introduction

Les hauts responsables du Comité permanent inter- agence (IASC) ont réaffirmé dans leur Déclaration sur la place centrale de la protection dans l'action humanitaire que la « question de la protection des personnes touchées ou menacées doit guider les prises de décisions et l'intervention humanitaire, y compris la collaboration avec les parties au conflit, étatiques et non étatiques. Cette question doit figurer au cœur de notre action de planification, des activités immédiates de secours et tout au long de l'intervention humanitaire, voire au-delà¹ ». Les priorités en matière de protection doivent être intégrées dans le plan de réponse humanitaire (HRP) mais l'équipe de pays pour l'action humanitaire peut aller au-delà en élaborant une stratégie de protection globale qui peut informer et consolider le HRP. Ce type de stratégie fournit à l'HCT l'orientation et le cadre nécessaires pour répondre aux risques les plus urgents et les plus graves en matière de protection et prévenir et faire cesser les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (ci-après « violations ») et empêcher qu'elles ne se reproduisent.

Le Niger reste confronté à un cycle de crises humanitaires chroniques, en raison de ressources naturelles limitées, de l'insuffisance des services sociaux de base, d'une croissance démographique parmi les plus élevées au monde et des effets du changement climatique. Malgré des progrès remarquables en termes d'espérance de vie et de scolarisation dans le cycle primaire au cours des vingt dernières années, l'extrême pauvreté du Niger - classé 187 sur 188 sur l'indice de développement humain du PNUD – freine également sa capacité de réponse aux inondations et épidémies récurrentes². L'absence d'opportunités économiques, le ralentissement de l'économie depuis 2015 et un taux de pauvreté de 48%³ de la population poussent par ailleurs chaque année des milliers de nigériens au départ vers la Libye, l'Algérie ou l'Europe en quête d'une vie meilleure. Les mesures strictes de contrôle des migrations irrégulières mises en place par le gouvernement depuis août 2016 laissent présager toutefois une baisse notable des flux migratoires en 2017.

Depuis les premières attaques de Boko Haram en février 2015, la région de Diffa cherche à sortir d'une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent. En septembre 2019, la Direction régionale de l'Etat civil (DREC) recensait 109 404 personnes déplacées internes dans la région de Diffa, 119 541 personnes réfugiées et 29 954 personnes retournées, et la population de Diffa continue de faire face à un conflit persistant avec des déplacements récurrents de population. La situation sécuritaire dans la région de Diffa reste volatile du fait des violences liées aux activités de Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad. L'état d'urgence, déclaré en juin 2016 à la suite des premières attaques de Boko Haram sur le territoire nigérien, est toujours en vigueur dans la région de Diffa. Quant à la bande frontalière avec le Mali, les premiers déplacements de populations ont été observés en février 2018 dans la région de

¹ La Déclaration sur la place centrale de la protection dans l'action humanitaire, publiée en décembre 2013, a noté que : « Les coordonnateurs de l'action humanitaire, les équipes de pays pour l'action humanitaire et les groupes sectoriels doivent donc élaborer et appliquer des stratégies globales en matière de protection afin d'atténuer ces risques et d'empêcher les violations chroniques du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ». Cette déclaration est disponible dans son intégralité à l'adresse Internet suivante : http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/tools_and_guidance/IASC%20Guidance%20and%20Tools/1511170-fr.pdf. Dans sa politique sur les personnes déplacées publiée en 1999, l'IASC a défini la protection comme un concept « englobant toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits de l'individu, conformément à l'esprit et à la lettre des régimes juridiques pertinents (droits de l'homme, droits des réfugiés et droit international humanitaire) ».

² Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2019

³ Aperçu des besoins humanitaires – HNO 2019

Tillabéri suite à une incursion ayant causé la mort d'un civil et l'enlèvement de deux autres. Les personnes se déplacent de manière préventive et en raison de menaces de groupes armés non étatiques opérant sur les zones frontalières. En septembre 2019, on dénombrait plus de 54 938 personnes déplacées internes dans la région de Tillabéri et 23 102 personnes dans celle de Tahoua. Dans la zone de Maradi, l'arrivée de très nombreux réfugiés exerce une pression sur les services disponibles limitant l'accès significatif, sécurisé et en toute dignité. Ces mouvements de populations impactent aussi la situation des communautés hôtes en termes de protection : les populations sont davantage vulnérables et victimes de traumatismes psychologiques, font face au manque d'accès aux services sociaux de base et sujettes aux incidents de protection, tels que les violences basées sur le genre, les stratégies négatives de survie, les vols, l'enrôlement/ recrutement des enfants dans les GANES, les assassinats et enlèvements etc. Les priorités en termes de protection sont la mise en place et le renforcement des mécanismes communautaires de protection, le soutien psychosocial, l'octroi de documents d'état civil et l'appui aux personnes à besoins spécifiques. Les régions de Zinder et Agadez sont confrontées à la problématique de migration de personnes vers le Maghreb et le Nord, ainsi que des mouvements de retour à travers le territoire nigérien. OIM estime à 17.000 les personnes retournées de Libye et d'Algérie et à 20 000 les migrants en transit, en 2019. Ces personnes voyagent souvent seuls dans le désert et font des mouvements pendulaires vers l'Algérie et la Libye. Ils sont exposés à toutes les formes de vulnérabilités sociales notamment la traite, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et sont en outre soumis à des pires formes des travaux comme la mendicité.

Les déplacements de populations, qu'ils soient liés aux migrations, aux inondations ou aux activités de groupes armés non étatiques, ont des répercussions importantes sur les populations affectées qui ont perdu, individuellement ou collectivement, leurs capacités de réaction ou de résistance face aux chocs, et font de l'intégration transversale de la protection un élément clé de la stratégie de réponse attendue. Par ailleurs, la crise humanitaire au Niger s'est aggravée en 2019 également en raison de l'émergence de nouvelles crises notamment sur la bande frontalière avec le Burkina Faso et dans la région de Maradi. Elle reste marquée par la superposition de vulnérabilités tant chroniques qu'aiguës. Dans ce contexte de mouvements de populations, on enregistre plusieurs cas d'incidents de protection et de violations des droits de l'Homme. Les conséquences de ces incidents sont nombreuses et créent des besoins urgents de protection. En effet, 1 175 attaques et incidents de protection ont été perpétrés contre la population dans les régions de Diffa, Tillabéri, Maradi et Tahoua de janvier à septembre 2019 soit plus du double des incidents relevés en 2018. Au cours de ces incidents, on note 283 enlèvements de civile en 2019 dont 78 % à Diffa avec demande de rançons, les vols et pillages en majorité à Tillabéri, sont autant de facteurs qui affectent durement les moyens de subsistance des populations et les met en situation d'insécurité alimentaire.

L'insécurité grandissante au Sahel, particulièrement dans le bassin du lac Tchad et dans la zone du Liptako Gourma, se produisent dans un contexte caractérisé par une pauvreté soutenue, l'insuffisance des services sociaux de base et une courbe démographique en constante progression. Le nombre de personnes dans le besoin passe à 3,2 millions, soit une augmentation de 39% par rapport à 2018. L'analyse des besoins montre ainsi la persistance de cinq crises majeures : insécurité alimentaire, malnutrition, épidémies, inondations et mouvements de

populations. Les indicateurs de nutrition se sont fortement détériorés avec plus de 2,4 millions de personnes dans le besoin, soit 300 000 personnes de plus qu'en 2019. Les populations sont exposées à des risques de protection divers, notamment la difficulté d'accès à certaines localités, les arrestations arbitraires, la restriction des mouvements et l'accès limités aux services sociaux de base. D'autres besoins liés à la prévention/résolution des conflits inter et intra-communautaires exacerbés par la crise et le rétablissement de la cohésion sociale, la protection contre l'exposition aux EEI et REG, l'obtention de la documentation civile par la population pour le respect de ses droits, la protection des enfants et la protection contre les violences basées sur le genre sont aussi à prendre en compte. 1 135 000 personnes sont dans le besoin pour le cluster protection.

Pour ce qui concerne la protection de l'enfance, selon l'aperçu des besoins humanitaires (HNO 2020) au moins 432 925 enfants auront besoin d'une assistance en 2020. Les enfants sont affectés par des problèmes de protection spécifiques tels que : la détresse psychosociale, la séparation familiale, l'association à des groupes armés et le recrutement forcé, l'exposition à des mines et autres engins explosifs, mais aussi par des problèmes de protection déjà structurels dans le pays et exacerbés, notamment par les exploitations et maltraitance par les marabouts, les violences basées sur le genre (mariage des enfants, sexe de survie, exploitation sexuelle), le travail des enfants et d'autres formes d'abus.

Pour le secteur de la Violence Basée sur le Genre les femmes et les enfants sont majoritairement victimes de toutes formes de violences liées au sexe et au genre notamment les agressions physiques, les agressions sexuelles, les mariages précoces et forcés mais également le viol sur les femmes, adolescentes et enfants mineurs dans toutes ces régions affectées tel que nous ont rapporté les différents rapports de monitoring 2019. Dans la seule région de Diffa, le rapport GVIMS provenant de 4 partenaires de janvier à septembre fait ressortir 37 cas de viol, 71 cas d'agressions physiques et 68 cas de violences psychologiques déclarés. En face à cette situation on note un faible effectif de services aggravé par une faible qualité dans les prestations notamment dans les secteurs psycho socio, justice et santé, ce qui n'est pas de nature à encourager les survivantes à aller vers les services de prise en charge des VBG.

L'objectif

L'objectif principal d'une stratégie de protection de l'EHP est de mobiliser un effort global, Multisectoriel et à l'échelle du système pour prévenir ou atténuer les risques les plus graves en matière de protection auxquels sont confrontées les populations touchées et prévenir et faire cesser les violations chroniques. Ce type de stratégie permet à l'EHP de réorienter la réponse humanitaire au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Elle lui donne également les moyens d'attirer l'attention et de répondre à des priorités en matière de protection susceptibles de ne pas relever du HRP et de la stratégie sectorielle de protection. La stratégie de protection de l'EHP facilite le dialogue humanitaire, la négociation et les actions de plaidoyer en matière de protection ainsi que l'engagement de l'EHP auprès d'un éventail plus large de parties prenantes afin de les inciter à assumer leurs responsabilités en matière de protection eu égard à certains risques clés.

La stratégie de protection de l'Equipe Humanitaire Pays (EHP)

Basée sur les principes fondamentaux de l'assistance humanitaire, la stratégie de protection Equipe Humanitaire Pays au Niger établit une vision partagée par tous ses membres et les guide individuellement et collectivement avec pour objectif principal de veiller à ce que les personnes affectées par la crise et populations à risques soient en mesure de jouir de leurs droits. Afin d'atteindre ces objectifs, l'EHP a validé le 2 mai 2018 les objectifs stratégiques suivants :

Objectif 1 : Garantir la protection transversale dans la réponse humanitaire au Niger et assurer que ce soit le cas à tous les niveaux de la réponse sectorielle,

Objectif 2 : Garantir un environnement protecteur,

Objectif 3 : La réponse humanitaire cible les personnes et les communautés les plus vulnérables- adresser les problèmes de protection critiques à travers des solutions appropriées

Mise en œuvre, suivi et évaluation

La stratégie est triennale mais le Plan de travail détaillé annuel 2020 proposé en annexe sert de guide et d'échéancier à la mise en œuvre de la stratégie de protection EHP et sera utilisé pour animer la vision et atteindre les objectifs de protection de l'EHP. Chaque objectif est relié à un nombre défini d'activités et d'indicateurs qui seront mesurés durant la mise en œuvre. L'EHP passera en revue le plan d'action chaque trois mois de manière à s'assurer des progrès réalisés et d'ajuster le plan de travail à l'évolution de la situation le cas échéant.

Plan d'action- stratégie protection de l'Equipe humanitaire pays Niger, 2021

Objectif 1 : Garantir la centralité de la protection dans le processus délibératif de la réponse humanitaire et les stratégies adoptées par l'EHP et assurer que ce soit le cas à tous les niveaux de la réponse sectorielle

ACTIVITES CLES	INDICATEUR DU PROGRES	LEAD	Q2	Q3	Q4	EN CONSULTATION AVEC/SOUTIEN DE
EHP s'assure que la centralité de la protection est au cœur de toutes les interventions au Niger (Nexus/ Urgence, Transition, stabilité, paix etc.)	<p>Pourcentage de personnes qui ont amélioré leurs connaissances sur la centralité de la protection</p> <p>Document d'analyse produit pour le renforcement de la centralité de la protection dans toutes les interventions</p>	Cluster Protection (appui technique)	X	X	X	Secteurs concernés, structures gouvernementales et communautés concernées
L'EHP inscrit la protection comme point permanent dans son agenda	<p>Nombre de réunions ayant des points de protection à l'EHP</p> <p>Nombre de réunions EHP ad hoc protection</p>	EHP				Cluster Protection, SC PE, SC VBG&OCHA

Vulgarisation du code de conduite, PSEA auprès des partenaires humanitaires et gouvernementaux N.B : Réunion de l'EHP établi que chaque Représentant doit faire le suivi avec la CH tous les trois mois sur le nombre de staffs Pourcentage de staffs qui ont signé le code de conduite	Pourcentage de staffs qui ont signé le code de conduite	Toutes les organisations	X	X	X	Cluster Protection, SC VBG & OCHA
Renforcer le système de redevabilité humaine collectif Approbation du plan d'action de redevabilité au niveau d'ICC	Plan existant #de sessions de suivi	ICC/Groupe AAP	X			Secteurs concernés
Renforcer l'analyse transversale de protection dans les documents de planification, d'appel de fond et sectoriels ou intersectoriels	Nombre de documents renvoyés par l'EHP au cluster protection pour révision	ICC	X	X	X	OCHA

Objectif 2 : Garantir un environnement protecteur

Activités clés	Indicateur du progrès	Lead	Q2	Q3	Q4	En consultation avec/ soutient de
Développer et adopter une stratégie de plaidoyer d'EHP	Stratégie élaborée et adoptée	CH	X	X		Cluster Protection
EHP reçoit régulièrement (au moins chaque trimestre) un tableau de bord actualisé des risques de protection (Protection générale, VBG/PE et autres)	Nombre de tableaux de bord sur la situation de protection/risques de protection partagés à l'EHP	Cluster Protection, SCPE, SCVBG, OCHA	X	X	X	Tous les secteurs
Plaidoyer CH/EHP sur les problèmes humanitaires saillants et mobilisation des ressources par une contribution des acteurs protection documentée et basée sur l'approche des droits humains	Nombre de requêtes du CH/EHP pour contribution protection sur des initiatives de plaidoyer	CH	X	X	X	Cluster Protection

Objectif 3 : La réponse humanitaire cible les personnes et les communautés les plus vulnérables – adresser les problèmes de protection critiques à travers des solutions appropriées

ACTIVITES CLES	INDICATEUR DU PROGRES	LEAD	Q2	Q3	Q4	EN CONSULTATION AVEC/SOUTIEN DE
EHP d'intégrer la question du régime foncier - logement, terre et propriété, dans la stratégie de réponse dès la première urgence	Etudes sur considérations foncières sont disponibles Principes directeurs/cadres existent et sont connus et appliqués	Cluster Protection		XX		ICC

<p>EHP alimente de manière substantive organisation/participation des réunions internationales sur les questions centrales de protection prévalant au Niger dans les rencontres régionales, particulièrement avec le Burkina-Faso, Mali et Nigeria</p>	<p>Nombre d'évènements régionaux où la crise de protection au Niger est présentée</p> <p>Nombre d'initiatives régionales permettant de présenter la crise de protection du Niger suscitées ou accueillies par les membres de l'EHP</p>	<p>CH</p>			<p>OCHA, Cluster Protection</p>
<p>Eriger les 3 solutions durables pour les PDI dans les axes stratégiques de la réponse et Nexus</p>	<p>Les plans d'action et les rapports sont rédigés en tenant compte des 3 principes</p> <p>% de PDI pour lesquels au moins une des 3 solutions durables a été appliquée</p>	<p>Tous les clusters/IC C/EHP</p>	<p>X</p>		<p>Un atelier va se tenir à Diffa pour lancer le processus</p>
<p>EHP de s'assurer que le gouvernement s'engage et s'investisse de manière rapide et efficace dans l'enregistrement des PDI dès les premières phases d'urgence dans un délai maximum d'un mois après le déplacement</p>	<p>Mise en œuvre de lignes directrices claires sur l'enregistrement des PDI avec le Gouvernement</p> <p>% des PDI enregistrées</p>	<p>EHP</p>	<p>X</p>		
<p>Elaboration d'un calendrier consolidé des événements porteurs (Réunions du SC, sommets, journées internationales, dates régionales et nationales etc.) est élaboré, mis à jour et partagé régulièrement)</p>	<p>Des notes avec des messages -clés fournies sur cette base à L'EHP</p> <p>Nombre des notes de sensibilisation partagé à l'occasion des journées internationales</p>	<p>OCHA (Secrétariat)</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>ICC</p>

Annexe 1 : Eléments fondateurs de la stratégie protection EHP au Niger

La stratégie de protection EHP s'appuie et est mise en œuvre conformément aux directives et documents clés qui constituent les fondements de la réponse humanitaire au Niger :

Initiative du Secrétaire général des Nations Unies « les droits humains avant tout »

L'initiative « Les droits humains avant tout » est au cœur de ce que fait l'Organisation des Nations unies. C'est un prisme par lequel l'Organisation examinera les menaces de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et y réagira. Ceci permettra de définir l'action à mener pour prévenir les atrocités massives et les conflits armés. Une érosion du respect des droits de l'homme peut être un signe révélateur et avant-coureur, un avertissement que le pire est à venir. En s'attaquant à ces situations et en veillant à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes, il est quelquefois possible d'éviter que les violations ne se multiplient et que la situation ne dégénère en conflit. Lorsqu'un conflit éclate néanmoins, le système des Nations Unies doit impérativement protéger les civils. L'initiative « Les droits humains avant tout » décline les recommandations formulées par le Groupe d'examen interne en six grands domaines d'action, qui concernent essentiellement le Secrétariat de l'ONU et les organismes, fonds et programmes, précisant ce que chacun peut faire pour améliorer l'action collective des Nations Unies face aux risques éventuels de violations graves des droits de l'homme. Plusieurs éléments visent à compléter l'action que mènent les États Membres pour s'acquitter de leurs responsabilités. L'initiative a pour fil conducteur la protection des droits de l'homme, qui doit être au cœur des stratégies et des activités opérationnelles du système des Nations Unies

Déclaration sur la centralité de la protection dans l'action humanitaire des directeurs CPI/IASC

Le 17 décembre 2013, le Comité permanent inter-organisations (CPI/IASC) a adopté une déclaration sur la centralité de la protection dans l'action humanitaire. Cette déclaration accentue la responsabilité des coordonnateurs des opérations humanitaires ainsi que de l'ensemble des membres de l'EHP et des coordinateurs Clusters, pour placer la protection au cœur de l'action humanitaire, y compris en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie de protection globale afin d'obtenir de meilleurs résultats de protection et d'améliorer l'environnement de protection pour les civils, y compris les personnes déplacées internes.

Stratégie du Cluster protection 2020 au Niger

La stratégie du Cluster Protection de 2019 vise à assurer l'intégration de la protection comme un objectif collectif, à contribuer à la réduction de la vulnérabilité et à améliorer la capacité de résilience des populations exposées aux risques de protection par le renforcement des actions de prévention et de réponse. Cet objectif général du cluster sera à travers les objectifs spécifiques sectoriels suivant :

1. **Objectif spécifique 1 (PG)** : Renforcer la coordination et assurer la centralité de la protection dans toutes les interventions humanitaires en vue d'une réponse intégrée pour une meilleure protection de 100% personnes affectées par le déplacement forcés ;
2. **Objectif spécifique 2 (PG)** : Coordonner et renforcer le mécanisme de collecte et de partage des données, d'analyse des incidents de protection, d'orientation, de référencement et contre référencement pour la prise en charge d'au moins 60% des personnes affectées pour un suivi efficace des cas individuels de protection y compris l'accès à la justice ;
3. **Objectif spécifique 3 (PG)** : Renforcer l'environnement de protection à au moins 60% des personnes affectées à travers l'enregistrement individuel, la documentation des personnes déplacées internes, l'appui psychosocial aux personnes survivantes ; y compris une stratégie sur des questions liées au LTP et anti-mine ;
4. **Objectif spécifique 4 (PG)** : Renforcer le système d'autogestion de 100% des sites des personnes déplacées internes pour une meilleure protection à base communautaire des populations affectées à travers l'autonomisation et le renforcement des capacités de résilience, en particulier les jeunes adolescents et la promotion du cadre des solutions durables intégrées ;
5. **Objectif spécifique 5 (PE)** : Réduire les risques de violation des droits des enfants affectés à travers des mesures préventives et la promotion d'un environnement protecteur ;
6. **Objectif spécifique 6 (PE)** : Améliorer la qualité et l'accès aux services de réponse pour les enfants les plus vulnérables ;
7. **Objectif spécifique 7 (VBG)** : Faciliter l'accès à au moins 50% de la cible à des services de santé, psychosocial juridiques et judiciaires dans le respect des normes de respect, sécurité et de dignité y compris pour les adolescentes et les personnes handicapées ;
8. **Objectif spécifique 8 (VBG)** : Contribuer à la réduction des risques de violences sexuelles et basées sur le Genre y compris l'Exploitation et Abus Sexuels, dans les quatre régions touchées par la crise chez les femmes, les adolescentes et les personnes handicapées à travers la mise en place des structures communautaires dans 100% des communes affectées ;
9. **Objectif spécifique 9 (VBG)** : Renforcer l'autonomisation d'au moins 30% des femmes et des filles parmi les 193000 personnes ciblées par le sous cluster dans

les zones humanitaires ;

10. **Objectif spécifique 10 (VBG)** : Assurer la collecte et la gestion des données par l'outils de gestion de l'information sur les VBG dans 100% des régions affectées.

Aperçu des besoins humanitaires et Plan de réponse humanitaire 2019 Niger

ANNEXE 2:
ANALYSE DE PROTECTION
NIGER, 2019

1. Introduction

1.1 Analyse contextuelle générale

Diffa

Mesures d'Etat d'urgence

Perspectives de retour des populations déplacées non significatives

Accès à l'espace humanitaire/contexte opérationnel

La zone des trois (03) frontières Niger-Mali-Burkina Faso

Situation actuelle bande frontalière Niger - Burkina Faso

Situation actuelle bande frontalière Niger-Mali

Sur la bande frontalière avec le Mali, l'insécurité et l'instabilité sont dues aux facteurs suivants :

Les perspectives

1.2 Cadre légal, standards et principes de référence

Coordination et partenariat

Protection

1.3 Orientation et objectifs

1.4 Le concept de protection

2. Analyse de la Situation de Protection

2.1 Situation générale en matière de protection

2.2 Mouvements de population

Mouvements préventifs

Mouvements liés aux incursions

Mouvements secondaires

2.2 Les risques de protection

2.2.1 Séparation familiale

2.2.2 Menace à la vie, à la sécurité et à la sûreté

2.2.3 Difficultés d'accès aux services de base

2.2.4 Manque/ difficultés d'accès à la documentation légale

Dans la bande frontalière Niger-Burkina Faso

2.2.5 Violences sexuelles et basées sur le genre

2.2.6 Violations des droits des enfants y compris le recrutement des enfants par les groupes armés

Dans le bassin du Lac Tchad

Dans la bande frontalière Niger-Mali

Dans la bande frontalière Niger-Burkina Faso

Dans la région de Maradi

2.2.7 La délinquance juvénile

2.2.8 Présence de mines et engins explosifs improvisés

2.2.9 Accès au logement et à la terre

2.2.10 Cohésion sociale

Dans le bassin du Lac Tchad

1. Introduction

1.1 Analyse contextuelle générale

La crise humanitaire que connaissent plusieurs régions de la République du Niger est marquée par de multiples incidents de protection et de violations des droits de l'Homme. Cette généralisation de la violence conduit les populations civiles à fuir les zones en proie à l'insécurité à travers de vastes mouvements. Les conséquences humanitaires de ces déplacements sont nombreuses. Ainsi, en plus des atteintes directes à la vie et à l'intégrité physique des personnes s'ajoutent la perte des moyens de subsistance et de l'accès aux services sociaux de base. Si la crise sécuritaire et les conséquences humanitaires n'épargnent aucune catégorie de la population, il y a lieu cependant de préciser que la vulnérabilité et l'exposition aux risques accrus sont plus constatées dans certaines catégories de populations. En effet, les répercussions de la crise sécuritaire et humanitaire sont particulièrement graves pour les femmes et les enfants. Il a été constaté une recrudescence des violences basées sur le genre (VBG) dans ses multiples formes ; quand les enfants eux, sont exposés à la déscolarisation et à diverses formes d'exploitation avec comme forme extrême l'enrôlement et le service au sein des groupes armés non étatiques (GANE).

Au regard des besoins de protection et d'assistance en produits de premières nécessités et en services sociaux de base, il existe dès lors une forte demande d'assistance dans les zones les plus touchées par la crise humanitaire. Ces zones prioritaires sont Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri. Toutefois, des spécificités existent en termes de besoins eu égard à la particularité de certains facteurs de risques propres aux zones ciblées. C'est le cas des Engins Explosifs Improvisés (EEI) et des Restes d'Engins de Guerre (REG) que l'on retrouve exclusivement à Tillabéri et Tahoua ; ou encore la question des conflits inter et intracommunautaires que l'on retrouve à Diffa et dans la zone de Tillabéri frontalière avec le Mali.

Le nombre de personnes affectées par la crise humanitaire enregistré dans le HNO 2020 est de 3,2 millions de personnes. En effet, l'analyse des besoins montre la permanence de la crise. Les données collectées de janvier à septembre 2019 dans le cadre du suivi des questions de protection font état de 587 incidents dans la seule région de Diffa alors que la région de Tillabéri enregistrerait de janvier à août 2019 un bilan de 337 incidents. De manière générale, les personnes les plus touchées sont les personnes déplacées internes, les communautés d'accueil, les populations non déplacées affectées par des conflits, les personnes retournées, les réfugiés, les expulsés et les migrants. La répartition par sexe laisse apparaître un taux de 52% de femmes sur l'ensemble de personnes dans le besoin et une proportion élevée d'enfants estimée à 56 % de la population totale.

Les principaux problèmes de protection notamment ceux liés aux violations des droits humains qui touchent ces populations ont des causes multiples. La crise sécuritaire et les besoins de ressources matérielles, humaines et idéologiques des GANE les conduisent à des pillages, des extorsions, des enlèvements et à l'enrôlement des enfants. Le phénomène des enlèvements prend de plus en plus de l'ampleur et plonge les populations dans une grande détresse psychologique face à laquelle le seul recours est la fuite sous forme de déplacements massifs ou de groupes. Ainsi pour la région de Tillabéri, ce sont plus de 48 enlèvements qui sont dénombrés pour la période allant de janvier à septembre 2019 ; alors que dans la région de Diffa, le nombre de 234 enlèvements a été dépassé.

La crise alimentaire et la perte de moyens de subsistance prédisposent certaines personnes à rejoindre les GANE. L'accès facile aux armes et la non-présence des Forces de Défenses et de Sécurité en certains endroits renforcent les capacités de nuisance des GANE et leurs vellétés d'expansion en induisant de nouveaux problèmes de protection pour les populations locales. La psychose et les traumatismes causés par ces incidents engendrent un besoin important en termes de réponse psychosociale et ceci, d'autant plus que l'utilisation récurrente des EEI et la présence des REG créent un climat renforcé d'insécurité réduisant les mouvements des populations et leur quête de moyens de subsistance. A ce niveau, on peut noter une insuffisance de programme d'éducation aux risques de mines et de politiques gouvernementales de décontamination des axes infestés.

Sur un autre registre, la protection générale des populations est affectée par l'effritement du tissu social et de la cohésion résultant à la fois des suspicions de complicité, de la stigmatisation des déplacés et des effets de conflits inter et intracommunautaires. En effet, les tensions inter et intracommunautaires sur fond de conflits interethniques transfrontaliers, le vol de bétail, le problème foncier et de transhumance, et l'accès limité aux ressources naturelles représentent autant de menaces à la cohésion sociale. C'est pourquoi des réponses urgentes sont nécessaires pour éviter l'implosion des communautés hôtes et aussi pour faciliter et rendre plus viables l'accueil voire l'insertion des déplacés.

Par ailleurs le contexte général d'insécurité et d'incertitude allié au disfonctionnement des structures communautaires ouvre un large éventail à l'éclosion d'une délinquance juvénile assez préoccupante. En effet, les effets conjugués de la crise humanitaire et alimentaire et la rupture des noyaux familiaux offrent un terreau favorable au développement de groupes de jeunes constitués en « gang » qui cherchent à échapper à l'oisiveté par la consommation de produits illicites et des activités qui constituent une menace pour les communautés. L'absence de formation disponibles et de stratégies de réinsertion sont des besoins auxquels la communauté humanitaire

doit mettre un accent particulier sans oublier la prise en charge psychosociale que nécessitent beaucoup des cas enregistrés.

Enfin, le manque de documentation civile pose un sérieux problème de protection en particulier dans le contexte de l'état d'urgence. La méconnaissance de l'importance des documents d'état civil et leur difficulté d'obtention en raison de l'éloignement des centres d'état civil et des maternités conduisent les parents à une indifférence à ce sujet. Or ce défaut de documents expose les populations à de nombreux problèmes de protection et de jouissance de leurs droits. On peut à titre d'exemple évoquer le conflit avec la loi, le problème de scolarisation, etc.

La situation d'insécurité au nord du Mali a induit dès le deuxième trimestre de l'année 2016, des attaques terroristes répétées dans les régions de Tillabéri et de Tahoua, toutes deux frontalières avec ce pays. Face à cette situation et pour garantir la sécurité des personnes et des biens, le gouvernement du Niger a instauré l'état d'urgence dans cette zone par deux arrêtés pris en Conseil des Ministres. Cette mesure occasionne la limitation des mouvements des populations dans le cadre de leur vie quotidienne, y inclus la réduction de l'accès des enfants aux infrastructures sociales de base (eau, écoles, centres de santé). Les attaques de la part des groupes armés non étatiques, ainsi que les opérations militaires des forces armées nationale et internationales en cours, et prévues dans la bande frontalière ont provoqué des mouvements de population vers des régions/zones Rurales nigériennes et au sein des communautés.

Les régions de Zinder et Agadez sont confrontées à la problématique de migration de personnes vers le Maghreb et le Nord, ainsi que des mouvements de retour à travers le territoire nigérien. La situation est de plus en plus inquiétante en raison du nombre important de migrants identifiés par l'OIM en 2019.

Diffa

La population de Diffa continue de faire face aux conséquences d'un conflit ayant pris des formes d'attaques asymétriques occasionnant des déplacements récurrents de population. La détérioration de la sécurité et la poursuite des opérations militaires dans les îles du Lac Tchad et au nord du Nigéria, dans les Etats frontaliers du Niger, ainsi que les multiples incursions des éléments du GANE continuent à occasionner des mouvements de populations dans la région de Diffa. Estimées à 260 353 (DREC chiffres de septembre 2019), ces personnes vivent au Camp de Sayam Forage, sur des sites ou dans des communautés d'accueil sans grandes perspectives de retour dans l'immédiat et présentent une vulnérabilité profonde et des besoins multisectoriels énormes. Les enfants sont particulièrement affectés par cette situation et font face à des risques de protection majeurs tels que la séparation familiale, l'association à des groupes armés et l'enrôlement, l'exposition à des mines et autres engins explosifs, l'abus et l'exploitation, la détresse

psychologique.

Mesures d'Etat d'urgence

La détérioration de la situation sécuritaire fait subsister des zones « no go » à savoir les communes de Chetimari, Gueskerou, Toumour et Bosso et le durcissement des dispositions sécuritaires dans la région. Faut-il le rappeler, la région de Diffa vit sous le régime de l'état d'urgence depuis l'attaque du 15 février 2015. La dernière mesure relative au changement d'horaires du couvre-feu, en avril 2019, a entraîné un vif mécontentement de la population qui a observé deux journées « ville morte », notamment les 15 et 16 avril 2019. Cette tension sociale a obligé les autorités régionales à alléger les horaires du couvre-feu, qui sont désormais de 20 heures pour les véhicules et 22 heures pour les piétons, avec des allègements dans le Département de Goudoumaria. Il est à noter toutefois, la levée officielle de l'interdiction de la commercialisation du poisson et du poivron.

Malgré ces nouvelles mesures d'allègement, l'économie de la région de Diffa demeure exsangue, avec une vulnérabilité accrue de la population hôte. Ce qui n'est pas gage de cohésion sociale, vu la pression extrême exercée sur les ressources naturelles par le flux de populations.

Perspectives de retour des populations déplacées non significatives

Au nombre des personnes en déplacement, 119 541 réfugiés, 109 404 IDPs, 29 954 retournés et 1454 demandeurs d'asile qui vivent au Camp de Sayam (17 382 réfugiés), dans des sites de déplacés et au sein des familles d'accueil. Pour l'heure, le retour n'est pas à l'ordre du jour, tant la situation sécuritaire reste volatile et imprévisible. Or, toute intention de retour est conditionnée par le retour à la paix et une situation sécuritaire acceptable.

Accès à l'espace humanitaire/contexte opérationnel

Le rapport monitoring du premier semestre 2019 faisait les constats suivants pour ce qui est du contexte opérationnel, duquel reste tributaire l'accès humanitaire :

- Des restrictions de mouvements dans certaines localités des communes de Bosso, Toumour et Gueskerou qui connaissent des infiltrations répétées des éléments du GANE ;
- Des mouvements de population de N'Guagam, Alhadjimenari, Boula-Kessa et Barwa vers Awaridi, les quartiers de Diffa, Kintchandi et quelques ménages vers le Nigeria ;
- Des attaques et exactions récurrentes des membres du GANE sur la Route Nationale numéro 1 (RN1) ainsi que celles des bandits armés sur la population ;
- Des cas de meurtre/homicide, des cas d'enlèvement avec demande de rançon ciblant des commerçants, des chefs coutumiers ;
- Des conflits intercommunautaires liés aux pressions sur les ressources naturelles ;
- De déplacements massifs de populations après 3 attaques consécutives : Dewa,

Alhadjimenari et N'Guagam.

En dépit de cet état de fait, il subsiste depuis le mois de mai 2019, des rumeurs faisant état de menace d'enlèvement d'acteurs humanitaires dans la région de Diffa, plus précisément à N'Guigmi où l'enlèvement d'humanitaires femmes était planifié.

La zone des trois (03) frontières Niger-Mali-Burkina Faso

La situation sécuritaire dans la région de Tillabéri reste préoccupante et complexe. Elle est l'une des régions les plus affectées par l'insécurité transfrontalière au Niger. En effet, la partie nord de la région est affectée par le conflit au nord Mali, ayant éclaté en 2012, avec des milliers de réfugiés ayant afflué dans les départements frontaliers du Niger, notamment d'Ayérou, Abala, Ouallam, Banibangou.

Ce conflit a été suivi par le déploiement de vastes opérations militaires sur toute la bande frontalière (Niger-Mali), ce qui a conduit à la dispersion des éléments des GANE et des attaques contre les populations civiles vivant dans ces zones soit pour avoir d'espace de mobilité, soit pour se procurer de moyens de subsistance.

Début 2018, les événements ont pris des nouvelles tournures impliquant des attaques, menaces, tueries ciblées, ultimatums des groupes armés non étatiques visant les populations civiles dans la commune d'Inates, d'où les premières vagues de personnes déplacées internes en mars 2018. Mai 2018, le conflit interethnique entre les peulhs et touareg daoussag éclate au nord Mali du fait des accusations réciproques entre ces deux groupes ethniques d'appartenir aux groupes armés non étatiques. Les répercussions de ce conflit interethnique occasionnent des victimes peulh et touareg daoussag et d'importants vagues de PDI coté Niger (Abala, Banibangou, Ayérou, Inates, Sanam), Région de Tillabéri et Tillia région de Tahoua.

Depuis lors l'environnement sécuritaire n'a cessé de se dégrader dans toute la partie frontalière avec le Mali, à laquelle s'est ajoutée la bande avec le Burkina Faso fin 2018, et début 2019.

Situation actuelle bande frontalière Niger - Burkina Faso

Cette zone frontalière connaît une grande instabilité en raison de :

- L'activisme des groupes armés non étatiques qui exercent une forte pression psychologique sur les populations civiles en usant de la tactique de la terreur (enlèvements, assassinats, menaces à l'encontre des leaders et/ou des personnes soupçonnées de collaboration avec les FDS) ;
- Les opérations militaires qui réduisent les espaces de déplacement pour les populations civiles et les risques de bavures militaires sur les civiles en l'absence de documentation civile ;
- L'insuffisance voire l'absence des services sociaux de base et des moyens de subsistance

du fait de l'insécurité sur toute la bande frontalière ;

- Mouvements internes et transfrontaliers de populations nigériennes et burkinabés.

Situation actuelle bande frontalière Niger-Mali

Sur la bande frontalière avec le Mali, l'insécurité et l'instabilité sont dues aux facteurs suivants :

- La reconstitution des groupes armés non étatiques sur la bande frontalière et les menaces aux populations de quitter les lieux ;
- L'apparition des nouveaux groupes armés non étatiques venus du nord Mali ;
- La psychose installée au sein de la population suite aux assassinats répétés des leaders et chefs de groupements (Inates et Abala) en mars, Avril et juillet 2019, et les explosions de mines sur les voies d'accès à la commune d'Inates ;
- Nouveaux mouvements primaires et secondaires des populations.

Face à cette situation, les populations nomades vivant dans les zones de transhumance côté Mali, et sédentaires avec des grands espaces économiques sont prises en étau entre d'une part les opérations militaires qui réduisent leurs espaces de pâturages et de cultures et d'autre part les GANE qui n'hésitent pas à semer la psychose à travers des exactions en tout genre.

Au 30 Septembre 2019, la région de Tillabéri enregistre plus de 54938 déplacés, localisés dans les départements d'Ayérou, Abala, Banibangou, Ouallam, Torodi, et Téra, du fait des conséquences de l'insécurité transfrontalière ci-dessus évoqué.

Il faut noter la recrudescence des mouvements de population primaires (Inates, Banibangou), qui avait marqué un temps d'arrêt au profit des mouvements secondaires jusqu'en fin juin 2019. Ces nouveaux mouvements primaires effectués suite aux attaques des GANE réduisent les espoirs des anciens déplacés qui manifestaient leurs souhaits de retourner dans leurs villages d'origines. La situation humanitaire des personnes déplacés et hôtes reste préoccupante du fait de l'insuffisance de l'aide jusque-là apportée par les acteurs humanitaires. Des milliers de personnes déplacées attendent encore d'être servies en vivres, NFI, Abris, Wash.

Les perspectives

Sur la base des informations remontées par les moniteurs et d'autres sources communautaires, il y a lieu de supposer que les conditions sécuritaires continueront à se dégrader dans les zones d'urgence de la région de Tillabéri. Les suivis communautaires des problèmes de protection laissent penser que le retour dans les villages d'origine des PDI n'est pas envisageable dans le moyen terme. En effet, les nouveaux modes opératoires adoptés par les groupes armés non étatiques (Déstabilisation, occupation, recrutement et ravitaillement) font craindre des nouveaux mouvements de population massifs dans les jours ou les mois à venir.

La déstabilisation des populations sédentaires habituées à mettre en valeur les espaces cultivables en période hivernale augmente les risques de vulnérabilité de ces populations. Cela

augmentera sans doute les besoins en assistance humanitaire dans le court terme.

1.2 Cadre légal, standards et principes de référence

La stratégie du cluster Protection de Niamey et le Groupe de Travail Protection (GTP), Diffa, Tillabéri, Tahoua et de la communauté humanitaire vise au respect des droits humains ainsi qu'aux obligations du droit international humanitaire par toutes les parties aux conflits au Niger. L'EHP se réfère aux engagements internationaux et régionaux du Niger en matière de droits humains et du droit humanitaire, ainsi qu'au droit national.

Cette stratégie est articulée autour des principes de coordination énoncés dans le Transformative Agenda, les standards de Protection au niveau international, les standards minimums de Protection, et les bonnes pratiques reconnues par la communauté internationale (ciblage sur base des vulnérabilités, Do No Harm, transversalité des aspects protection, AGD et VIH). Plus spécifiquement les documents de référence sont les suivants :

Coordination et partenariat

- Le module de référence pour la coordination des clusters (IASC) ;
- Les principes de responsabilisation du Partenariat pour la redevabilité humanitaire (Humanitarian Accountability Partnership, HAP) ;
- La norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité (CHS).

Protection

- Le HRP 2020 ;
- La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire, Projet Sphère, 2011 ;
- Les normes minimales de l'INEE pour l'éducation dans les situations d'urgence ;
- Le Code de conduite pour le Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et pour les organisations non-gouvernementales (ONGs) lors des opérations de secours en cas de catastrophes ;
- Les directives d'intervention de l'IASC contre la violence basée sur le sexe dans les situations humanitaires ;
- Standards professionnels pour les activités de protection menées par les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme lors de conflits armés et d'autres situations de violence, CICR ;
- Les normes inter-agences minimales pour l'intégration d'une perspective Protection ;
- Les directives du Cluster Protection Global sur le Protection Mainstreaming ;
- Boite à outil du Global Protection Cluster ;
- IASC Operational Framework for Ensuring Accountability to the Affected Populations in Emergencies;

- Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire (SMPE) ;
- Le Dialogue d'Abuja sur la Protection dans le Bassin du Lact Tchad, UNHCR ;
- Le Cadre Conceptuel pour les Solutions Durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, IASC.

2. Analyse de la Situation de Protection

2.1 Situation générale en matière de protection

Le Niger fait face à une situation sécuritaire qui devient de plus en plus préoccupante. La dégradation de la situation sécuritaire a gagné les régions de Tillabéri et Tahoua aux frontières avec le Mali, puis le sud de la région de Tillabéri avec la détérioration de la situation que connaît le Burkina Faso, depuis 2018. Depuis le début de l'année 2019, la situation se dégrade également dans la région de Maradi, frontalière du Nigéria. Des incidents de protection récurrents au cours des derniers mois ont entraîné de nombreux mouvements de population. La détérioration de la situation sécuritaire est due à l'incursion de groupes armés non étatiques radicaux, qui commettent de multiples exactions, comme le montre la récurrence des incidents de protection recensés par les acteurs humanitaires : enlèvements, enrôlements forcés dans les groupes armés, vols, menaces, violences physiques, assassinats ciblés par exemple. Certains groupes armés présents sur le territoire nigérien ne s'en prennent principalement qu'aux personnes liées à l'Etat ou présumées comme telles et aux infrastructures étatiques, tandis que d'autres groupes s'en prennent également à la population civile. Outre, l'activisme des groupes armés dans la zone, la situation sécuritaire est également affectée par la criminalité ou banditisme. Des groupes criminels ou des personnes profitent de la faible présence de forces de défense et sécurité pour commettre crimes et délits à l'encontre des populations comme des vols ou agressions physiques par exemple. Par ailleurs, la fragmentation sociale basée sur les distinctions entre sédentaires et nomades, agriculteurs et éleveurs et les rivalités interethniques est aussi une source de tension historique exacerbée par le conflit, notamment dans la région de Tillabéri. L'accès aux ressources naturelles de plus en plus limitées est une cause de tensions sociales. La reconstitution des liens sociaux, la transformation des conflits et la mise en place d'une base forte pour le processus de réconciliation figurent parmi les principaux défis à relever. Du fait de l'insécurité croissante, les déplacements forcés de populations tant transfrontaliers qu'à l'intérieur même du pays dans les régions de Diffa, de Tillabéri, Tahoua et Maradi se sont traduits par une vulnérabilité accrue des populations concernées en termes de protection. Dans ces régions, les incidents sécuritaires et des violations de droits humains se produisent de manière régulière. Les populations font face

aux incidents de protection, aux incidents de protection de l'enfance, aux violences basées sur le genre, aux problématiques de logements, terres et biens, aux problématiques liées aux engins explosifs improvisés à celles liées à la documentation civile et peuvent être exposées à la traite des personnes. Selon les acteurs de protection partenaires du cluster protection, bien que toutes les couches de la population soient globalement affectées par la crise de protection qui touche le Niger, les populations les plus à risque d'incidents de protection et les personnes les plus touchées par les incidents de protection sont les déplacés et réfugiés vulnérables, les rapatriés et retournés vulnérables, les populations hôtes vulnérables, et les personnes à besoins spécifiques. La crise de protection de protection qui touche le pays concerne également les milliers de migrants de l'Afrique de l'ouest et centrale, ainsi que les demandeurs d'asile, qui peuvent être exposés à des abus, violations de leurs droits, violences basées sur le genre ou exploitations. Les principaux incidents de protection recensés par les partenaires du cluster protection sont notamment les enlèvements, l'enrôlement dans les groupes armés, les assassinats ciblés, les violences physiques, les braquages et vols. Les enfants sont également particulièrement vulnérables et subissent de nombreux incidents de protection comme les abus et exploitations sexuelles, les mariages forcés des enfants, le travail des enfants, enrôlement forcé des enfants dans les groupes armés ainsi que la séparation et l'abandon. Les populations sont également confrontées au manque de documentation juridique et civile et à des difficultés pour enregistrer les nouveau-nés, notamment dans les sites de déplacés internes. Les violences basées sur le genre se sont accrues en conséquence du déplacement. Elles prennent des formes multiples (violences physiques, psychologiques, économiques, sexuelles) dont les mariages d'enfant et/ou forcés font partie, les viols, les agressions sexuelles ou le sexe de survie. Les personnes particulièrement vulnérables, tels que les enfants, les femmes, les personnes âgées, et les personnes souffrant d'un handicap sont les plus affectées. La question de la traite des personnes parmi les déplacés interne retiendra l'attention des membres du cluster. Les attaques menées dans la région de Tillabéri, Tahoua, Diffa, et Maradi continuent de constituer une menace sécuritaire pour les populations hôtes de la région, à laquelle s'ajoutent plusieurs préoccupations en termes de protection liées au déplacement.

Les activités de monitoring de protection se poursuivent et sont menées par des acteurs nationaux (ANDDH, ANTD) et des acteurs internationaux (DRC, CIAUD) sous le lead de l'UNHCR.

2.2 Mouvements de population

Toutes les régions du Niger faisant face à des problématiques majeures de protection connaissent également des mouvements de population.

La région de Diffa présente une frontière très poreuse, avec de nombreux points de passages

frontaliers informels dans les départements de Maine Soroa, Diffa, Bosso, Nguigmi, Ngourti et plusieurs sites/ villages situés à moins de 100m de la frontière et certains ayant pour frontière la rivière Komadougou Yobé. Au premier semestre 2019, le monitoring dénombrait les mouvements suivants :

- Mouvement inter sites 2839 ménages de 14,524 personnes. Les raisons premières sont les incursions et exactions des GANE suivies de la recherche d'assistance.
- Mouvement du Niger vers le Nigeria : Installation à Damasak, Baga et Cross de 2,800 personnes.
- Mouvement du Nigeria vers le Niger : 274 ménages et 1488 personnes pour des raisons sécuritaires.
- Mouvement du Tchad vers le Niger : Arrivée de 180 personnes pour des raisons sécuritaires. Ces déplacements, à la fois continus et pendulaires, sont principalement liés à l'insécurité permanente dans la région, à la recherche de moyens de subsistance, et au nonaccès à l'assistance.

Pour ce qui est de la région de Tillabéry, la situation sécuritaire qui prévaut dans les communes d'Inates, Banibangou et Abala a provoqué des mouvements importants de populations tant primaires que secondaires.

Mouvements préventifs

Ce type de mouvement a été enregistré dans la commune de Banibangou où des villages et campements ont été menacés de quitter les lieux au début du mois de juillet 2019, c'est le cas de Weydabangou, Hithama, Intagarmey et Idicni.

Au 31 juillet 2019, 286 ménages de 1488 personnes ont effectué un mouvement et ont été accueillis à Banibangou (chef-lieu commune), Hamatay, et Sin Godar.

On note également un mouvement des familles d'orpailleurs à Torodi en provenance de Tangounga suite à l'enlèvement et l'assassinat d'un leader communautaire de la zone au mois de juin 2019. Ces familles d'orpailleurs se sont installées dans les familles d'accueil pour certaines tandis celles ayant encore des ressources ont préféré vivre en location.

Mouvements liés aux incursions

Au 31 juillet 2019, les autorités préfectorales et communales ont estimé à plus 341 le nombre de ménages accueillis à Ayérou en provenance de la commune d'Inates, soit 1723 personnes. Il faut noter que ce sont des mouvements primaires.

Mouvements secondaires

Au cours du mois de juillet 2019, des mouvements secondaires ont été enregistrés dans les communes de Makalondi et d'Abala. 8 ménages de 45 personnes ont rallié Makalondi en provenance de Boni tandis que 17 autres ménages de 109 personnes sont arrivés à Abala en

provenance du site de Ikerfan, à la recherche de terres de cultre.

D'autres mouvements secondaires ont concerné 100 ménages de 617 personnes ayant quitté le site d'accueil de Yolleyzé dans la commune de Tonditchiwindi pour rallier la direction Nord.

La région de Maradi, faisant frontière avec les Etats de Sokoto, Zamfara et Katsina, est confrontée aux déplacements internes de population et à l'insécurité. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la démographie de la région, qui voit affluer les populations nigérianes fuyant les persécutions. Les populations des différents villages ayant subi des incursions se sont déplacées vers d'autres localités des différents Etats fédérés et celles du Niger frontalier.

Ainsi, le 16 août 2019, 31 ménages des villages nigériens de Dan Guiwa et Sanguirawa, totalisant 253 personnes (41 hommes, 74 femmes, 82 filles, 56 garçons) ont effectué un mouvement vers Guidan Roumdji suite à une incursion suivie du vol de leur bétail.

Le 21 août 2019, vingt (20) ménages de 166 personnes (18 hommes, 43 femmes, 59 filles et 46 garçons) des villages de Garin Shado, Garin Dila, Hili et Maguira ont observé un mouvement préventif vers Dan Mani. Ces mouvements font suite à des informations de menaces probables d'incursion des GANE.

Enfin (16) ménages installés à Dan Mani ont effectué un mouvement pendulaire vers le Nigéria. Les raisons de ces mouvements seraient entre autres l'insuffisance, voire le manque d'assistance pour certains ménages, les travaux champêtres du côté du Nigéria et l'opportunité de trouver du travail pouvant permettre d'entretenir la famille.

2.2 Les risques de protection

2.2.1 Séparation familiale

La séparation familiale est une des problématiques importantes qui est commune aux régions affectées par la crise sécuritaire et le déplacement des populations. En effet, l'impact du déplacement sur les besoins en termes de protection s'illustre à travers le phénomène de séparation familiale qui semble concerner une frange importante des réfugiés et des PDI (au moins une partie de la population dans 38 sur 113 sites/camp pour les réfugiés et 31 sur 121 sites pour les PDI dans le cadre de l'étude REACH effectuée en 2017). Cette séparation familiale est d'autant plus problématique qu'elle serait involontaire dans la plupart des cas. La séparation familiale des populations déplacées pose d'importantes préoccupations en termes de protection notamment si les femmes et/ou leurs enfants se retrouvent seuls et isolés.

2.2.2 Menace à la vie, à la sécurité et à la sureté

Les éléments du GANE ont continué de perpétrer les exactions au gré des incursions. Ces incursions ont entraîné un important mouvement de population de Mars à Avril 2019. Par ailleurs, l'on a observé une recrudescence des incendies criminels et accidentels dans les villes, villages et sur les sites, tandis que les enlèvements et les coups et blessures continuent d'être enregistrés.

Ces incursions ont également occasionné des pillages, des extorsions de biens et d'autres atteintes et abus aux droits humains. Enfin, les tensions entre les factions rivales du groupe armé non étatique (GANE) restent ouvertes et grandes pour le contrôle des territoires du bassin du lac Tchad.

Au nombre des violations les plus récurrentes, se trouvent coups et blessures, agressions physiques, homicides, assassinats, enlèvements, arrestations, extorsion de fonds, cas de VBG, vols/pillages, conflits inter et intracommunautaires, taxes illégales et enrôlement de jeunes.

Dans la région de Tillabéry, de façon générale, on constate une augmentation du nombre d'incidents en 2019 par rapport à la même période de l'année 2018. Ceci s'explique par les incursions, les menaces des GANE et les opérations militaires qui se sont accentués aux frontières avec le Burkina Faso et le Mali. Ainsi au mois d'octobre 2019, la région de Tillabéri a enregistré plus 337 incidents de protection ayant touché principalement la communauté hôte avec 52% du nombre total d'incidents, ensuite les déplacés internes (42%), les personnes dont le statut n'est pas connu (5%) et enfin les réfugiés (1%). Il convient de noter que 97% des victimes sont des adultes, en majorité des hommes, à 88 % et 12% des femmes. Outre les cas d'assassinats, de viol, de menace et d'agression physique, la plus grande menace à la sûreté des personnes demeure l'enlèvement des personnes.

Depuis le début de la crise sécuritaire à Maradi, plus de 103 incidents de protection ont été rapportés dans le département de Guidan Roumdji, notamment dans 8 villages des communes de Tibiri et Guidan Sory.

La commune de Tibiri est la plus touchée, suivie des communes de Guidan Sory, Gabi, Madarounfa et N'Yelwa. Toutes ces communes accueillent des réfugiés et sont frontalières aux Etats fédérés nigériens (Sokoto, Zamfara et Katsina), théâtres de nombreuses violations des droits humains.

2.2.3 Difficultés d'accès aux services de base

Les populations déplacées dans la région de Diffa peinent à accéder aux services de base. L'accès aux services de santé, dont la couverture était déjà très faible, à l'eau, aux latrines et à l'éducation a été souligné comme particulièrement problématique à la fois par les déplacés internes et les réfugiés. Ce déficit d'accès s'accompagne d'un manque de moyens de subsistance et de conditions sanitaires précaires dans lesquelles vivent les populations déplacées et les communautés d'accueil.

La problématique de l'accès aux services sociaux de base s'est accentuée dans les régions frontalières avec le Mali et le Burkina Faso notamment en raison des incursions et des menaces à l'encontre des agents de l'Etat, des leaders communautaires et autres personnels en charge

des services publics de base. De plus, l'accès des acteurs humanitaires dans certains villages accueillant les PDI reste difficile du fait de l'insécurité. La rupture de la réponse aux personnes très vulnérables après l'arrêt des distributions de 3 mois du RRM laisse les populations sans assistance. L'accès des personnes des localités affectées vers les services de prise en charge reste problématique tout comme l'accès aux services sociaux de base. Enfin le ciblage ne couvre pas toute la population dans le besoin.

Quant à Maradi, l'arrivée des réfugiés a augmenté de manière significative la densité démographique dans les zones d'accueil, qui était originellement de près de 45 000 personnes. Cette situation complique l'accès aux services sociaux de base car cette hospitalité est offerte en dépit de la précarité des capacités d'accueil, accentuant le niveau de vulnérabilité des populations locales dans plusieurs secteurs, dont la sécurité alimentaire, l'eau, hygiène et assainissement (EHA) et la santé. Selon une analyse des tendances proposée par les autorités nigériennes et le HCR, un total de 50 000 personnes réfugiées pourraient chercher refuge dans la région de Maradi d'ici la fin de l'année 2019 en raison de la poursuite des exactions au Nigéria ainsi que des déplacements internes.

2.2.4 Manque/ difficultés d'accès à la documentation légale

Parmi les risques de protection auxquels font face les populations des régions en crise, figure en bonne place les risques liés à la documentation civile.

Le manque de documentation civile reste toujours une problématique pour les personnes déplacées dans la région de Diffa, ce qui les expose aux risques d'apatridie. Au-delà du manque de documentation légale, la situation en termes de protection apparaît également problématique au regard des difficultés pour enregistrer les nouveau-nés auxquels font face les populations déplacées (davantage les réfugiés que les PDI). Cependant, bien que souvent perçues comme étant liées au déplacement, ces problématiques ont également été rapportées dans un nombre comparable de localités pour la population hôte. Le manque de documentation légale et le non-enregistrement des nouveau-nés peuvent créer des difficultés aux populations affectées pour se déplacer/circuler ainsi que pour accéder aux services de base. Le fait que la population hôte et les populations déplacées manquent de documentation légale semble indiquer que cette problématique n'est pas liée qu'au déplacement : d'ailleurs, le manque de moyens financiers a été identifié comme principale raison pour le manque de documents par les IC issus des trois types de population interrogés.

Catégories les plus touchées par le manque de documentation civile :

1. Femmes âgées (50 et +)
2. Femmes (18-49 ans)

3. Hommes âgés (50 et +)

Conséquences les plus fréquentes enregistrées en lien avec le manque de documentation :

- Difficultés en termes de circulation/mouvement
- Difficultés pour accéder aux services de base
- Difficultés pour accéder au travail
- Risque pour certains enfants en conflit avec la loi qui se voient traités comme des adultes.

En ce qui concerne la zone des trois frontières, le manque de documentation civile reste un problème très préoccupant pour ces populations déplacées de la région de Tillabéri. En effet, la majorité des déplacés ne dispose pas de documentation civile. D'après les informations recueillies lors des focus groups, environ 90% des femmes et enfants et 60 % des hommes ne disposent pas de pièce d'état civil. Ce qui les expose à plusieurs risques de protection, notamment le risque de rackets et l'entrave à la libre circulation des personnes et des biens.

Dans la bande frontalière Niger-Burkina Faso, avec le nouveau tracé des frontières Niger-Burkina Faso, les populations vivant tout au long de l'ancienne frontière expriment leurs inquiétudes quant à l'accès aux documents civils. D'après les réponses recueillies lors du monitoring communautaire dans ces zones, la majorité des populations hôtes ou déplacées ne possèdent pas des documents civils. 85% des personnes disent ne pas disposer de documentation civile (carte d'identité nationale pour les adultes et acte de naissance pour les enfants). Les raisons avancées sont entre autres la fermeture des centres d'état civil, le dépôt des demandes hors délai, le manque de frais de paiement, la distance entre les centres et les localités/villages.

Le problème de documentation civile existe aussi dans ma région de Maradi, mais il faut dire que pour l'heure c'est l'enregistrement biométrique individuel qui est en cours. En effet, depuis le 5 septembre 2019, 6 762 personnes ont été enregistrées (1 871 ménages), dont 57% sont des femmes, 64% des mineurs et 48% ont des besoins spécifiques. Les réfugiés continueront d'être enregistrés dans 6 centres d'enregistrement à Tibiri, Guidan Roudji et Guidan Sori jusqu'à la fin du mois de novembre.

2.2.5 Violences sexuelles et basées sur le genre.

Dans le contexte de déplacement, la question de violence sexuelles et sexistes reste préoccupante et appelle que l'on s'y penche.

Cela dit, dans la région de Diffa, les personnes déplacées sont particulièrement exposées aux risques de viol, de violence conjugale, de mariage d'enfant, d'exploitation sexuelle, d'abus et de mutilations génitales. Avec la détérioration des conditions de vie des populations affectées, la prévalence des violences basées sur le genre s'est considérablement intensifiée dans la région.

La promiscuité dans les camps/sites et les communautés d'accueil, induisant une vie privée limitée, exacerbe les violations des droits de l'homme et la dignité. Par ailleurs, la pratique du sexe de survie par les jeunes filles et femmes a pris de l'ampleur. Cette situation est aussi aggravée par la difficulté d'accès à l'énergie (bois de chauffe et à l'eau), impliquant particulièrement les femmes et les jeunes filles, qui doivent parcourir de longues distances, parfois seules, pour la corvée de bois et/ou eau.

68 cas vérifiés de 174 personnes, entre femmes, enfants et hommes, enlevés par Boko Haram ont été également signalés. Les femmes et filles enlevées ont subi des violences physiques, sexuelles et émotionnelles. L'accès aux services pour les survivants des VBG est limité dans les camps/sites de personnes déplacées et des communautés d'accueil. La violence sexuelle, très répandue, reste sous-déclarée due à la crainte de représailles par les auteurs, la stigmatisation par leurs propres communautés, les faibles capacités du système judiciaire et le manque de confiance des survivantes dans les systèmes judiciaires existants.

Les besoins en VBG portent sur l'accès à une prise en charge holistique (médical, psychosocial, sécurité, légal, insertion socio-économique) et bien coordonnée pour les survivant(e)s, ainsi que l'amélioration des systèmes de prévention des VBG, y compris l'Exploitation Sexuelle et l'Abus, à travers la mitigation des facteurs de risque et le renforcement des stratégies de protection communautaire.

La région de Tillabéri occupe la 3ème place avec un taux de prévalence de 28,1% avec le déplacement des populations on assiste à une détérioration des conditions de vie des populations affectées, et la détérioration des mécanismes traditionnels déjà faible de protection contre les VBG ce qui accroît fortement les risques notamment chez les femmes et les filles. Les personnes déplacées sont particulièrement à risques de viol, de violence conjugale, de mariage précoce, d'agression sexuelle, d'exploitation sexuelle, d'abus et de mutilations génitales.

Cette situation est aussi aggravée par la difficulté d'accès aux services dans une région où les conditions sécuritaires sont limitées, malgré le déploiement des forces de l'opération Dongo et une partie du G5 sahel les interventions des acteurs de protection d'une part et d'autre part exposés aux risques de pillage des produits par les groupes armés et les bandits organisés. Selon la carte de présence des acteurs dans la région, une seule organisation a été signalée au niveau des camps des réfugiés maliens, à cela s'ajoute la faible capacité en matière de prévention et réponse à la VBG dans cette région des acteurs étatiques et communautaires. Environ 24 000 personnes dans la région de Tillabéri sont estimées avec les besoins en prévention et des services sur les VBG.

Les besoins en VBG portent sur le renforcement des capacités des acteurs, la sensibilisation des

populations et l'accès à une prise en charge holistique (médical, psychosocial, sécurité, légal, insertion socio-économique) et bien coordonnée pour les survivant(e)s, ainsi que l'amélioration des systèmes de prévention des VBG. Les personnes dont majoritairement les femmes et les filles sont exposées aux risques de viol, agression sexuelles, mariage précoce, négligence, l'exploitation, les arrestations et de détention, le recrutement par les groupes armes et de stigmatisation. Les femmes et les filles ont été exposées aux VBG dans leur village d'origine au Nigéria mais très peu de cas sont rapportés. Dans les localités d'accueil au Niger, plusieurs jeunes filles et femmes seules avec enfant en charge sont à risque de VBG lors de la collecte du bois, loin du village, à la recherche de l'eau et pourraient s'engager dans le sexe pour survie. Les structures communautaires ont été mises en place pour faciliter l'identification et le référencement rapide des cas de VBG et le renforcement des capacités pour mener à bien les activités de sensibilisation. Les jeunes filles adolescentes courent le risque de mariages précoces.

2.2.6 Violations des droits des enfants y compris le recrutement des enfants par les groupes armés

Dans le bassin du Lac Tchad

La majorité des personnes dans le besoin de protection sont des enfants. Ils sont exposés aux risques d'abus, de violence tels que le mariage des enfants, la négligence, l'exploitation, la détention, l'enlèvement, le recrutement par les groupes armes et la stigmatisation. La plupart de ces enfants ont besoin d'un soutien psychosocial et/ou un appui en santé mentale.

Les enfants séparés ou non accompagnés nécessitent d'une prise en charge transitoire et être réunifiés avec leurs familles biologiques tandis que les enfants vérifiés associés ou soupçonnés d'association aux groupes armes (EAFGA) auront besoin d'une prise en charge transitoire et de soutien à la réinsertion dans leurs communautés.

L'enquête avec la population hôte de protection a relevé que les bébés (moins de 5 ans) ont été identifiés comme l'un des groupes de personnes les plus vulnérables parmi la population hôte. Les garçons (11-17 ans) ont été rapportés comme étant parmi les personnes les plus affectées par les incidents sécuritaires. Et l'éducation a été mentionnée comme étant l'un des services de base auxquels la population a un accès limité.

La situation des enfants anciennement associés aux forces et groupes armés (EAFGA) reste préoccupante au regard de la détermination de leur statut. Un nombre important d'enfant sortis des groupes armes (particulièrement de Boko Haram) est resté dans une situation de détention depuis plus de 7 mois, sans qu'ils soient référés, par les autorités, aux acteurs de protection pour leur prise en charge transitoire et la préparation de leur réintégration communautaire. Les besoins de ces enfants en protection, prise en charge et réintégration sont nombreux et l'insuffisance des

ressources financières ne permet pas d'y répondre efficacement.

Dans la bande frontalière Niger-Mali, plusieurs violations de droits des enfants ont été signalées dans la région de Tillabéri, en premier l'exploitation socio-économique des enfants, qui inclut le travail des enfants dans le petit commerce, l'élevage et les mines, ainsi que pour la mendicité et l'exploitation sexuelle. On signale également l'exposition des enfants à la traite et au trafic, surtout dans les zones frontalières avec le Mali et le Burkina Faso, et la pratique coutumière de rapt de filles (à partir de 12 ans, mais aussi de femmes adultes) encore diffusée et tolérée par la communauté. Le mariage des enfants reste une des principales problématiques de protection de l'enfance dans la région, où les filles sont souvent forcées à se marier à partir de l'âge de 10 ans. Cette pratique comporte des graves risques, surtout pour les filles qui sont exposées aux grossesses précoces et aux VBG. Les évaluations et monitoring de protection conduits montrent que le risque de recrutement des enfants et jeunes par les groupes armés est une problématique actuelle de la situation dans la région de Tillabéri. Dans le département d'Abala les cas d'enrôlement de plusieurs enfants et jeunes (13-30 ans) par les groupes armés non étatique ont été signalés par les autorités locales. Les filles sont particulièrement exposées aux risques de l'exploitation sexuelle par les combattants. Au recrutement forcé, s'ajoute le manque d'opportunités économiques pour les jeunes, ce qui peut pousser les jeunes à adhérer aux groupes armés aux autres stratégies négatives de survie. La non scolarisation et l'abandon scolaire sont à la fois conséquence des violations des droits des enfants (exploitation, mariage précoce, traite, recrutement, etc.), mais ainsi une cause d'insécurité et vulnérabilité de ces enfants.

Dans la région de Maradi, le contexte de protection de l'enfance reste marqué par des violations et de nombreux autres risques de protection sur les enfants. Ainsi, dans les différents villages touchés par le monitoring, les enfants sont tous occupés par les travaux champêtres, la corvée d'eau, la collecte de bois mort, les petits commerces ou encore suivre les animaux pour le pâturage.

Certaines de ces activités, en l'occurrence la collecte de bois et le pâturage font peser des risques de protection graves sur les enfants, notamment le risque d'enlèvement et de violences basées sur le genre, dans un contexte sécuritaire à tout le moins incertain. Le cas de N'Yelwa, dans le département de Madarounfa où trois (03) adolescents partis avec leurs animaux au pâturage sont toujours portés disparus, prouve à suffisance le risque qui plane sur les enfants. Par ailleurs, plusieurs cas de maladies ont été relevés chez les enfants. Il s'agit des maladies diarrhéiques, le paludisme, les parasitoses intestinales, la malnutrition, etc.

Plusieurs enfants présentent des signes de traumatisme (insomnies, cauchemars, peurs et pleurs

notamment la nuit, etc.) et on peut noter un manque d'espaces récréatifs à même de les aider à surmonter les événements vécus. Neuf (09) cas d'enfants séparés de leurs familles, cinq (05) cas d'enfants non accompagnés et trois (03) cas de recherche d'enfants ont été identifiés et documentés. Certains de ces enfants ont vu leurs évaluations de l'intérêt supérieur réalisées quelques jours après le signalement et la documentation du fait qu'ils participent aux travaux champêtres. Il va sans dire que les enfants en situation de séparation familiale courent le risque d'exploitation. Du reste, la plupart des enfants réfugiés manquent de documentation et risquent de ne pas aller à l'école.

2.2.7 La délinquance juvénile

Le contexte général d'insécurité et d'incertitudes, allié à l'effondrement des structures communautaires dans les régions affectées, ouvre un large champ à l'éclosion d'une délinquance juvénile assez préoccupante. A Tillabéri, les effets conjugués de la crise humanitaire et alimentaire et la rupture des noyaux familiaux offrent un terreau favorable au développement de groupes de jeunes constitués en « gang » qui cherchent à échapper à l'oisiveté par la consommation de produits illicites et des activités qui constituent un danger aussi bien ces jeunes que pour les communautés. L'insuffisance de formations disponibles et de stratégies de réinsertion sont des besoins auxquels la communauté humanitaire doit mettre un accent particulier sans oublier la prise en charge psychosociale que nécessitent beaucoup des cas enregistrés.

Sur les sites des personnes déplacées internes dans les localités de la région de Diffa, les besoins de protection de l'enfance demeurent une préoccupation majeure. Ainsi, le phénomène de « fada » ou « palais » des jeunes perdure. Ces jeunes s'adonnent à la consommation de substances psycho-actives et se livrent à des actes de violence. Le désœuvrement et le manque d'opportunités économiques se trouvent être le terreau d'un tel état de fait. Si ce n'est pas les FDS que ces jeunes provoquent, ce sont des filles qu'ils agressent. Pire encore, l'on a noté au mois de juillet 2019, dans la commune de N'Guigmi une bagarre entre jeunes des « fada », qui a causé la mort d'un jeune de 14 ans.

2.2.8 Présence de mines et engins explosifs improvisés

La problématique des EEI et des REG commence à inquiéter sérieusement dans le bassin du Lac Tchad et dans la zone des trois frontières. Maradi est pour l'heure épargnée par ce phénomène. Les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées dans la région de Diffa depuis 2015. L'existence des restes explosifs de guerre, des engins explosifs improvisés et des mines dans les régions concernées influe sur la sécurité et la mobilité de la population civile et affecte le développement social et économique de la région. Les efforts de stabilisation sont aussi entravés et les risques d'accidents, de blessures et de paralysie de la vie civile se sont accrus pour les personnes vivant dans les zones affectées: pertes en vies humaines, blessures, handicap

physique et conséquences socio-économiques; privation des populations de leurs moyens de subsistance (empêchant les éleveurs de suivre leurs animaux dans les pâturages et les agriculteurs de cultiver leurs terres); la fermeture de certaines routes (minées) entrave aussi les actions humanitaires, le déploiement des troupes de l'armée nigérienne, de la sécurité et du retour des personnes déplacées et des réfugiés.

La question des mines et engins explosif improvisés devient de plus en plus une source d'inquiétude majeure pour les populations civiles dans les communes d'Inates, Makalondi, et Torodi, frontalières avec le Burkina et le Mali où des opérations militaires contre les groupes armés non étatiques s'y déroulent. En effet, les mines sont majoritairement posées par les éléments des GANE sur les axes des communes d'Inates et de Torodi. Empruntés par les patrouilles militaires et ces axes se trouvent aussi empruntés par les populations civiles. Quatre communes ont été particulièrement touchées par ce type de risques (Inates, Ayérou, Torodi, et Ouallam), au cours de ce huit dernier mois 29 personnes ont été blessées et 10 personnes tuées suite aux explosions de ces engins EEI. A ce jour, les explosions des EEI ont fait plusieurs victimes civiles (5 tués en avril 2019) dans les communes énumérées précédemment évoquées, et cela accentue la peur et la psychose au sein des communautés. La libre circulation de ces communautés est réduite, tout en accentuant leurs vulnérabilités.

Les mines et EEI, sont généralement posés sur les axes principaux reliant les chefs-lieux des communes ou des villages stratégiques de passages des patrouilles des FDS et/ou pour le ravitaillement de ceux-ci.

2.2.9 Accès au logement et à la terre

Dans la région de Diffa, l'accès au logement et à la terre agricole apparaît généralement moins problématique que l'accès à la documentation légale et aux services de base. Néanmoins, seule une partie de la population hôte interrogée par REACH aurait un accès limité à la terre agricole. Les principales raisons évoquées sont un manque de moyens financiers et l'arrivée de déplacés dans la localité ou à proximité, suivies de l'insécurité pour l'accès à la terre agricole et de la discrimination de la population hôte pour l'accès au logement.

Par ailleurs, avec la poursuite des déplacements dans la région de Diffa, les risques de protection liés aux droits au logement, à la terre et à la propriété (LTP) augmentent et pourraient résulter dans l'expulsion des familles. Ces expulsions ou nouveaux déplacements interrompent les processus d'achèvement de solutions durables et d'autonomisation. Il est important de faire un suivi des personnes à risque d'expulsion et de mener des actions de prévention. Dans le contexte du retour, les dommages qu'ont subi les maisons et les champs dans les villages d'origine en raison de l'absence prolongée des personnes déplacées pourraient présenter des obstacles au

processus de retour et/ou réintégration durable. La situation est d'autant plus complexe qu'elle doit tenir compte de la présence de restes de guerre, comme le montre l'étude menée par le gouvernement (CNCCAI).

Quant à la région de Tillabéri, la problématique est différente. En effet, le nouveau tracé de frontière qui a été effectuée en 2018 conformément aux accords entre les Etats (Niger-Burkina Faso) à la suite de l'arbitrage de la Cour de la Haye, a une incidence sur la question des LTP. Ce tracé a donné lieu à plusieurs changements quant à l'appartenance de plusieurs villages nigériens devenus burkinabés et vice versa. Les personnes interviewées expriment leur incompréhension et frustration sur l'expropriation prochaine de leurs terres. Ces personnes expliquent aussi qu'elles ne sont pas sensibilisées sur leur situation et statut actuels et disent recevoir la plupart des informations sous forme de rumeurs. Selon les autorités communales des zones concernées par la retrace de la frontière Niger-Burkina, il existe un moratoire de 5 ans entre les autorités des deux pays, sur le choix des communautés qui vivent dans ces villages d'appartenir ou pas à l'une ou l'autre nationalité (Nigérienne ou Burkinabé). Cette situation constitue un risque évident de conflit foncier au terme du moratoire et à l'expropriation définitive des terres aux communautés cotés Niger ou Burkinabé. Suite à la situation d'insécurité, les tensions déjà observées pourraient s'exacerber en plus du retour de certains nigériens venus des localités du Burkina Faso.

Enfin, la région de Maradi ne connaît pas pour l'heure de problèmes liés aux LTP en raison de l'implication des autorités locales.

2.2.10 Cohésion sociale

Dans le bassin du Lac Tchad

Les tensions et conflits intercommunautaires ont été récurrents tout au long de l'année dans la région de Diffa, ceci suite à l'insécurité, à la précarité, aux mouvements de populations, et aux difficultés d'accès aux ressources naturelles (eau, pâturage). Au total, 72 incidents dus aux tensions et conflits intercommunautaires ont été rapportés.

Les types majeurs de conflits intercommunautaires enregistrés dans la région sont :

- (i) Les conflits liés à l'accès aux ressources et l'assistance humanitaire ;
- (ii) Les conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- (iii) Les conflits liés à la délinquance et au banditisme ;
- (iv) Les conflits entre populations déplacés et populations hôtes et certaines ethnies ;
- (v) Conflits liés au problème de logement, de terre et de propriété (LTP).

Au cours des deux dernières années, les relations entre les communautés d'accueil, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), les autorités locales et les forces de sécurité et de défense se sont considérablement détériorées. Les communautés nigériennes

et, dans une certaine mesure, les forces de sécurité, associent spontanément les réfugiés maliens aux groupes armés opérant à travers les frontières. La région de Tillabéri abrite un grand nombre de groupes ethniques et tribaux, parmi lesquels les Peuls, les Haoussa, les Zarma- Songhaï, les Touaregs et les tribus arabes, entre autres, qui ont réussi à vivre ensemble dans une paix relative au cours des dernières décennies. Avec l'instabilité soudaine liée à la détérioration du centre du Mali et à l'extension des conflits à travers la frontière du Niger, les tensions préexistantes entre les communautés ont largement augmenté. La dynamique changeante du pouvoir, et le mouvement forcé de ces différents groupes, ont conduit à des tensions non seulement à monter, mais à s'aggraver dans certains cas. Dans l'ensemble des zones d'accueil, les conflits entre les Daoussak maliens, les réfugiés touaregs et les fulanis maliens sont en augmentation, de même que les affrontements entre les communautés paysannes et nomades. Alors que ces conflits tendent à prendre une dynamique de groupe ou ethnique, la cause profonde se résume souvent à l'accès et aux revendications de ressources. Ces ressources comprennent principalement la terre, l'eau, le bétail, ainsi que l'accès à l'aide humanitaire, généralement perçue comme biaisée par les bénéficiaires, les environs et les communautés. Au sein des différents groupes, des alliances officieuses et officielles se sont développées dans la recherche de protection et de leadership. Les extrémistes violents et autres groupes armés capitalisent sur les griefs perçus et réels des communautés, et deviennent de plus en plus une alternative viable pour de nombreuses personnes afin d'assurer leur protection, ainsi que celle de leurs familles et communautés. Les jeunes (moins de 30 ans), qui constituent jusqu'à 70% de la population du Niger, sont particulièrement vulnérables à ces récits. Largement exclues de la prise de décision traditionnelle, elles sont également parmi les plus touchées par les conséquences de l'instabilité et par les mesures restrictives qui ont été adoptées par le gouvernement nigérien à Tillabéri et à Tahoua. Souvent soupçonnés d'être associés à des groupes armés par leurs dirigeants, les représentants gouvernementaux et les forces de sécurité, les jeunes font l'objet d'une surveillance accrue et leurs relations avec les forces de sécurité se détériorent de plus en plus le long des zones frontalières.

L'un des défis majeurs pour la réussite de la gestion d'une crise en terre d'accueil reste la coexistence pacifique. Fort heureusement, les similitudes culturelles et ethniques viennent renforcer le vivre-ensemble, au-delà de l'humanisme des autochtones à accueillir des voisins nigériens forcés de quitter leurs habitations d'origine.

En effet, la bande sud du Nigéria faisant frontière avec le Niger est composée majoritairement du groupe ethnique Haoussa, de confession musulmane. Ces mêmes caractéristiques se retrouvent à Maradi, région de refuge. C'est dire que du point de vue culturel, les deux peuples partagent les

mêmes valeurs ; ce qui au demeurant, a contribué positivement à l'installation des réfugiés. Depuis plus d'un an dans le département de Madarounfa et récemment dans le département de Guidan Roudji où l'on enregistre l'arrivée continue de réfugiés ; les deux communautés vivent paisiblement. Aucun incident majeur, de nature à ébranler la cohésion sociale, n'a été enregistré. Les entretiens sur le terrain avec les différents acteurs ainsi que les observations confirment bien cela.

Toutefois, suite à la pression sur les ressources naturelles, des indices d'éventuelles tensions entre les deux communautés sont observables.

Il s'agit des longues files d'attente au niveau des points d'eau, l'amenuisement voire l'épuisement du stock vivrier des familles d'accueil, critère de ciblage de la population autochtone dans tous les programmes de distribution (par exemple, les distributions de vivres), les incursions de plus en plus fréquentes dans les villages d'accueil avec leurs corollaires d'enlèvements, extorsion de biens, agressions physiques et même d'assassinat.

Il est donc important d'intensifier les sensibilisations sur la cohésion sociale et faire bénéficier réfugiés et autochtones de l'aide humanitaire afin de maintenir un bon climat entre les deux communautés. Les fissures se créent lorsque la communauté autochtone ne se sent pas impliquée et soutenue.

Menaces de protection

Menaces de Protection	Région	Zones à risques	Populations à risques élevés	Exemples		
				Violence	Coercition	Privation
Mouvements de populations	Diffa, Tillabéri Tahoua Maradi	Nguigmi Kablewa Maine-Soroa, Zones frontalières Niger-Mali-Burkina Faso Guidan Roumdji Madarounfa	Réfugiés/ PDI Femmes seules Femmes cheffes de ménage Enfants séparés et non accompagnés Personnes handicapées	- Expropriation/ éviction arbitraire	- Déplacement forcé - Restriction des mouvements	- Séparation familiale - Déni d'accès aux ressources et opportunités - Déni d'accès aux services de base - Perte de moyens de subsistance Manque d'accès à l'information, inclus sur accès à l'aide humanitaire - Manque de documentation civile Discrimination dans l'accès aux services et ressources essentielles - Taxes illégales/ abusives/ disproportionnées/ multiples
Insécurité	Diffa, Tillabéri Tahoua Maradi	Surtout zones Frontalières	Réfugiés/ PDI/ Populations hôtes	Exécution arbitraire	- Arrestations arbitraires - Enlèvement et séquestration - Recrutement forcé	- Déplacements préventifs - Taxes illégales/abusives/ disproportionnées/ multiples
Cohésion Sociale	Diffa, Tillabéri	Nguigmi, Diffa, Bosso, zones frontalières	Réfugiés/ PDI/ Populations hôtes Femmes Hommes Filles	- Violence physique à base communautaire/ ethnique		- Expropriation/ éviction arbitraire - Destructons arbitraires des biens civils

VBG	Diffa, Tillabéri Tahoua Maradi		Garçons Réfugiés/ PDI/ Populations hôtes Femmes Hommes Filles Garçons	- Viol - Agression sexuelle - Agression physique - Agression psychologi ue et émotionnell	- Mariage forcé	- Défis d'accès aux ressources et opportunités
------------	---	--	---	---	-----------------	---

Analyse parties prenantes

Problèmes critiques liés à la protection	Zones concernées	Groupes concernés	Vulnérabilités associées aux problèmes identifiés	Stratégies d'adaptation	Causes (immédiat)	Facteurs associés
Les incidents de protection liés à la violation des droits, notamment les enlèvements, les assassinats, les agressions physiques, les vols et pillages, l'intimidation, les menaces compromettent gravement la sécurité et les conditions d'existence des populations civiles,	Tillabéri, Tahoua, Diffa et Maradi Tillabéri (Frontière Burkina Faso : Torodi, Téra, Ayerou)	Personnes déplacées, de retournés, de réfugiés ou de communautés hôtes. Enlèvements : le leader communautaire, femmes et enfants (majorité filles), personnes avec bon statuts économique/social Assassinats : générale (beaucoup plus d'adultes) Les agressions physiques : générale Vol et pillages : éleveurs et les commerçants et population générale Intimidation et menaces : leader communautaire, commerçants parents d'élèves, les élèves, les enseignants, représentants de cultes.	Mouvement de population Statut économique et social Perte de ressources (terres, bétail etc.) Dépendance des populations à l'assistance humanitaire L'âge et le sexe Handicap physique et déficience intellectuelle Séparation familiale Scolarisation	Déplacement/Déplacement préventif/mouvement pendulaire/déplacements de nuit Paiement de tribut et paiement de rançons Abandon de village /école Groupe d'autodéfense Mariage forcé/mariage d'enfants/ mariage de circonstance (femmes chefs de ménage) Recours aux résolutions des conflits traditionnels (chef de ménage, etc.)	L'insécurité dans les zones/crise actuelle Affrontements GANE et FDS liées aux opérations militaires Besoins de ressources de GANEs (matériels, financières, humanines, etc.) et volonté d'expansion Volonté des GANE de répandre et d'instaurer leur idéologie Faible couverture des FDS à certains endroits Conflit intercommunautaire Accès facile aux armes/insuffisance dans le contrôle des armes (trafic)	Réduction de moyens de subsistance (fermetures de marchés, inaccessibilité aux espaces cultivables) Mouvement de population Opérations militaires Démographie Révolte Affiliation volontaire et parfois sur menace aux GANEs Rupture de confiance populations et FDS Fuite des leaders

Problèmes critiques liés à la protection	Zones concernées	Groupes concernés	Vulnérabilités associées aux problèmes identifiés	Stratégies d'adaptation	Causes (immédiat)	Facteurs associés
LES VBG (mariage d'enfants, sexe de survie, violence sexuelle, abus sexuelle, violence physique, violence psychologique, violence économique, accès et qualité aux services, les enfants et adolescents survivants de VBG) sont une source majeure de préoccupation en particulier pour l'avenir des jeunes.	Cela affecte tout le pays mais est exacerbé dans les zones de crise et de migration (Agadez, Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri) Zones à faible accès aux services de prise en charge (santé, assistance légale, assistance psychosociale, endroit sécurisé)	Femmes, adolescents et enfants Sous-groupes : enfants non-scolarisés-déscolarisés, enfants non accompagnés, les familles à ressources financières limitées. Les femmes enceintes et les femmes illettrées. Les enfants et adolescents survivants de VBG	Sexe et l'âge Situation financière Non-scolarisation/Déscolarisation Isolement Séparation familiale Position sociale Déplacement	Sexe de survie Recours à la médecine traditionnelle Mariage avec le violeur / mariage des enfants Limitation de mouvement vers le service Recours à la justice traditionnelle	Normes socio-culturelles Déplacement Présence de GANes Perte de l'environnement protecteur Manque de structures de prise en charge adaptée Ressources financières limitées Stigmatisation Inégalités structurelles liées au faible pouvoir décisionnel des femmes, à leur dépendance financière vis-à-vis des hommes et à leur accès réduit à l'éducation et moyens de subsistances	Déscolarisation et non scolarisation Insuffisance des services sociaux Impunité Faible niveau d'information Manque d'acteurs spécialisés sur les VBG Difficultés d'accès aux structures en place Peur de représailles de la part des auteurs Lacunes dans les textes de loi et absence de textes de loi spécifiques aux VBG; non-respect des textes existants; Manque d'harmonisation avec certaines normes internationales (par ex sur le mariage des enfants et l'âge de la fille) Coexistence de trois sources de droit (coutumier, religieux et positif)

<p>L'existence de EEI et REG posent un risque pour la population civile</p>	<p>Diffa Tillabéri (Ayerou, Torodi) Tahoua (Tillia)</p>	<p>Population vivant dans les zones à risque Transhumants Commerçants surtout transfrontaliers Populations vulnérables (Enfants Personnes avec un handicap, femmes enceintes)</p>	<p>Zones à conflit utilisation des espaces publics (dont les écoles) par les GANE et forces de sécurité (non-décontamination lors des mouvements militaires) Fréquentation des axes routiers Périodes hivernales (limiter les détours) Inondations/ruissellements Manque d'information sur les EEI et REG Déplacements pour la survie (eau, bois de chauffage, champs, etc.)</p>	<p>Changement des axes fréquentés Evitement des axes empruntés par les FDS Communication communautaire sur les axes à risques Restriction de mouvement dans les zones à risque Utilisation des animaux (ânes, chameaux, chevaux) comme moyen de locomotion Stockage des biens de première nécessité Marquage des zones à risque/décontamination par les acteurs de sécurité</p>	<p>Stratégie des GAN, Embuscades tendues aux FDS Non-décontamination des zones après les opérations militaires (restes de guerre) Manque de cartographie des zones à risque Problème de priorisation par les acteurs gouvernementaux Manque de communication à l'endroit des populations dans les zones à risque</p>	<p>Méconnaissance des risques ; Insuffisance de sensibilisation aux risques des mines Budget pour les évaluations et décontaminations</p>
---	---	---	--	---	--	---

<p>Le Recrutement des jeunes et l'utilisation des enfants par les groupes armés est une préoccupation majeure</p>	<p>DiffaTillabéri (Abala et Torodi)</p>	<p>L'ensemble de la population, qu'il s'agisse de personnes déplacées, de retournés, de réfugiés ou de communautés hôtes (jeunes et enfants).AdolescentsEnfants vulnérables : non accompagnés, séparés, chef de familles, désœuvrés, déscolarisés/non scolarisés, membres de familles des éléments des GANE Leaders communautaires et chefs coutumiers</p>	<p>Situation financière précaire familiale et communautaire. L'âge et le sexeNon-scolarisation/déscolarisationDéplacement/mouvementSéparation familialeOisiveté/manque d'occupation/manque de structures d'insertion professionnelle et éducative supérieure Populations sédentairesMembre de famille de GANE Méconnaissance des risques d'association, manipulationsVictimes d'arrestations arbitraires</p>	<p>Paiement de tribut ou compensationDéplacement préventif et transfrontalierMouvements pendulairesCollaborations forcées</p>	<p>Activisme des GANEFaible présence des forces armées dans les zones à risquePauvretéManque de structures éducatives Affinités culturelles, ethniques et religieuses entre les GANE et populationsFrustrations des jeunes (sans emploi, pauvreté, etc.)Manque d'alternatives (populations sédentaires)Restrictions liées à l'état d'urgence (accès aux motos, commerce, agriculture et limites des zones pâturage, accès aux îles du Lac Tchad) qui limitent les moyens de survie</p>	<p>Manque de ressources financières Recherche de gain facileInsuffisance de structures scolaires et d'apprentissageDésir d'appartenance aux GANE/adhésion à l'idéologieMenaces et intimidations envers les membres de la famille et de la communauté (association afin de protéger les membres de la famille/communauté)Frustrations liées à l'application des mesures d'état d'urgence</p>
---	---	--	--	---	--	---

<p>La crise sécuritaire exacerbé les conflits inter et intracommunautaire et déstabilise la cohésion sociale</p>	<p>Tillabéri (Abala, Ayerou, Torodi) Tahoua (Tillia) Diffa (Nguigmi, Chetimari) Diffa) Maradi</p>	<p>Éleveurs et agriculteurs Groupes ethniques spécifiques Déplacés forcés</p>	<p>Appartenance à un groupe ethnique ou religieux spécifique Accès limité aux ressources naturelles Restrictions des couloirs de passage (transhumance) Catastrophes naturelles (sècheresses, inondations) Suspicion d'affiliation aux GANes Arrivée de nouveaux déplacés Pillages des ressources Vengeance suite aux VBG subis par un membre de la famille</p>	<p>Déplacement préventif Recherche des ressources naturelles alternatives Routes migratoires alternatives Changement de métier/activité Activités secondaires Mécanismes traditionnels de règlement de conflit (groupes de sage, leaders d'opinion, médiations et conciliations, réparations en cas de dommages) Recours aux autorités Regroupement inter ethnique pour être plus forts/se défendre</p>	<p>Insuffisance de mécanisme de prévention Suspicion inter ethnique d'appartenance aux GANE Déplacements Conflits Accès limités aux ressources naturelles ; réduction des aires de culture et de pâturage Ressources naturelles limitées Démographie Evolution du cheptel et pression sur les ressources Faible couverture des institutions étatique de règlement des différends qui conduit à la dégénération en conflits Impunité Lenteur/lourdeur des procédures judiciaires</p>	<p>Stigmatisation de population déplacée Eloignement des services de justice/police Conflits latents (rebondissements) Répercussion des conflits interethniques transfrontaliers</p>
--	---	---	---	---	---	--

<p>Les incidents de protection créent une détresse psychologique au sein des populations.</p>	<p>Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri</p>	<p>L'ensemble de la population, qu'il s'agisse de personnes déplacées, de retournés, de réfugiés ou de communautés hôtes Populations réfugiées dans la région de Maradi Enfants vulnérables (séparés, non accompagnés, enfants associés aux groupes armés) et enfants survivants Femmes et adolescentes survivantes Personnes âgées Femmes enceintes ; femmes chefs de ménages Personnes ayant un handicap</p>	<p>Vivre dans une zone à conflit Operations militaires (exercices et réponses ; présence/mouvements des militaires) Inaccessibilité des services de santé mentale adaptés Méconnaissance de la problématique Mouvements de populations Déni/banalisation/mépris</p>	<p>Déplacements Recours à la médecine traditionnelle/spirituelle Recours à la religion Regroupement familial Les groupes d'autodéfense</p>	<p>Operations militaires (exercices et réponses ; présence/mouvements des militaires) Présence des GANE dans les populations Incidents : VBG, actes de torture, enlèvements, attaques ciblées, agressions, vengeances et conflits inters communautaires, etc.</p>	<p>Insuffisance des forces de sécurité pour protéger les populations vulnérables Rupture de confiance aux FDS</p>
---	---	--	---	--	---	---

<p>La protection des enfants est compromise par les violences liées à la crise. MRM (à définir)</p>	<p>Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri</p>	<p>Enfants déplacés, refugies et hôtes affectés par la crise Enfants associés aux groupes armés Enfants séparés et non accompagnés, orphelins Survivants VBG (dont les adolescents) Enfant déscolarisés/non scolarisés Elèves Parents et familles proches Enfants vivant avec handicap</p>	<p>Zones à conflit Mouvement de population Statut économique et social L'âge et le sexe Handicap physique et déficience intellectuelle Séparation familiale Scolarisation Manque de structures de prise en charge Délaissement des enfants</p>	<p>Mariage d'enfants Réunifications familiales spontanées/ confiage Médecine traditionnelle ; pratiques traditionnelles néfastes (ex FGM, scarification) Mécanismes communautaires Justice traditionnelle Déplacements Recours à la religion/spiritualité Mendicité, travail des enfants, enrôlement dans les GANE Isolement, exclusion des enfants victimes (ex. EAFGA)</p>	<p>Conflit et attaques Déplacements Présence des GANE dans les populations Manque de ressources des parents Absence des parents ; Démission des parents Structures communautaires faibles</p>	<p>Enrôlement manque d'encadrement familial et communautaire travail des enfants impunité des auteurs justice traditionnelle et religieuse</p>
<p>les Enfants en mobilité courent des risques importants notamment la traite des personnes.</p>	<p>Agadez, Tahoua, Zinder (Kantché)</p>	<p>Enfants migrants Enfants vulnérables (non accompagnés, séparés, orphelins) Enfants non scolarisés et déscolarisés Familles nombreuses Filles (mariage des enfants)</p>	<p>Pauvreté : manques de ressources Familles monoparentales Démographie Structures inadéquates (éducation, santé, accès apprentissages sociaux) traite des personnes</p>	<p>Mendicité locale exode rural vers les villes acceptation de l'exploitation (fatalisme)</p>	<p>Ressources délinquance exclusion familiale familles nombreuses insécurité alimentaire mariage des enfants conflits déplacements manque de structures (éducation, santé, etc.)</p>	<p>Séparations familiales déperdition scolaire mépris de l'éducation des enfants familles nombreuses Population jeune déplacement</p>

<p>La Délinquance juvénile prend de l'ampleur et compromet l'avenir des jeunes</p>	<p>Diffa/N'guigmi/Gueskerou</p>	<p>Jeunes desoeuvrés</p>	<p>Oisiveté/manque d'occupation Situation financière précaire Non-scolarisation/déscolarisation Deni familial Conflit Déplacement</p>	<p>Scolarisation Mendicité Constitution de gang organisés Sexe de survie Travail illégal Collaboration avec les GANE/enrôlement</p>	<p>Manque de ressources Manque d'occupation, manque de formations disponibles, manque de stratégie d'insertion des jeunes Rupture du noyau familial/séparation familiale Rupture du tissu social protecteur du au déplacement Conflit Démographie</p>	<p>Consommation des substances néfastes ou prohibés Frustrations Application des mesures d'état d'urgence Contribution au facteur de menace sécuritaire</p>
<p>L'accès aux terres, biens et propriétés (installation, accès à la terre, etc.) est un vrai défi pour l'accueil et l'installation des déplacés forcés</p>	<p>Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri</p>	<p>PDIs, retournés et réfugiés</p>	<p>Déplacement Terres cultivables non accessibles</p>	<p>Plaidoyer et négociations avec les autorités locales et propriétaires terriens Recours aux familles d'accueil Recours aux liens de parenté/ethnie Processus de relocalisation</p>	<p>Conflit et attaques Occupation des villages/habitations d'origine par les GANE Déplacements Insuffisance d'espace d'installations/terres cultivables pour les PDI</p>	<p>Conflits avec les propriétaires Tensions populations hôtes déplacés/cohabitation pacifique Rejet des personnes déplacées Fragilisation du tissu social</p>

<p>Le Manque de documentation civile expose les populations à la violation de leurs droits</p>	<p>Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri</p>	<p>PDIs, retournés et réfugiés et populations hôtes Enfants (actes de naissance) Elèves</p>	<p>Déplacement Accès limité aux services d'état civil Méconnaissance et indifférence des parents</p>	<p>Négociations avec les écoles pour passer les examens Paiement de faveurs Recours aux documents d'identité d'autres personnes</p>	<p>Absence et éloignement des centres de l'état civil, dans les maternités et centres de sante Méconnaissance de l'importance des documents légaux Insuffisance des structures en place et personnel Etat civil</p>	<p>Conflit avec la loi Déplacement Victime de traite des personne</p>
--	---	---	--	---	---	---